**Réunion du Bureau du SNCO**

**15/09/2017, 16h-19h**

**Ordre du jour**

**1/ Validation dernier CR (09/06/17).**

**2/** **Bilan CNP-SOFCOT : Episode de soins : BL**

**3/ Contrats d’Exercice Libéral : PD**

**4/ Point séance professionnelle : mardi 6 Nov 17, 14h -17h30**

**5/ Point ODPC-COT**

**- représentants SNCO : Leleu et Devallet**

**6/ Qs diverses :**

 **- Cotisation SNCO des membres du Bureau**

 **- Notre bulletin : articles +++**

**- Plainte Dr Petrover**

**Présents :** B. Llagonne ; P. Devallet ; JM. Leleu ; B. Redreau ;  P. Papin par tél.

**Absents excusés**: C. Averous ; XGB ; P. Paris ; O. Galland ; F .Loubignac

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
**1/ Validation du dernier CR (09/06/17).**

Unanimité des présents

**2/** **Bilan CNP-SOFCOT : Episode de soins BL**

Rappels/Historique : +++

Le CNP a été contacté par la DGOS en début d’année pour une réunion de réflexion sur l’évolution de modes de financement de notre activité chirurgicale. Lors de cette réunion, le 8/06/17, étaient présents l’ATIH, la CNAM, la DGOS (seule à parler !...) et le Directoire. Il a été proposé au CNP de réfléchir à une forfaitisation financière pour une intervention que nous étions censés proposer, mais qui était clairement déjà choisie par la DGOS, la PTH. Le cadre était « l’épisode de soin ». Ce cadre nous était avancé, de façon encore un peu floue, mais qui intégrait tout : actes des différents praticiens, établissement, DMI, suites, et même complications de l’intervention ! Avec en subliminal : il s’agit d’un indicateur de qualité ! Si pas de complication, c’est tout bénéfice !

La réserve du CNP a été clairement faite ; le choix d’une autre intervention moins « emblématique » étant suggérée à titre de test.
Dans la semaine qui suivait, la presse annonçait que « l’épisode de soin sur la PTH » allait débuter en expérimentation dès 2018…. Ce qui fâcha tous les présents à la réunion de « réflexion » du 8/06/17 !...

En recherchant la biblio, l’idée avait été émise bien en amont, par le HCAAM (Haut Conseil pour l’Avenir de l’Assurance Maladie).

Le CNP s’est donc fendu de courriers à 2 des instances réunies (CNAM, DGOS), en PJ, et au CNOM pour information.

Après 2 mois, la réponse unique provient de la CNAM (Mr Ph. Uhlmann, sous-directeur très « actif »…) : en PJ

L’UCDF a été contacté, et est à l’unisson. Une enquête médico-économique va être lancée par F. Bizard, économiste reconnu. Le financement sera partagé, UCDF et SNCO puisque la PTH est la 1° cible.

La CJE du CNP a été contactée, par le CNP, et Maître Musset convié à une réunion à 13h30, ce jour, réunion financée à part égale SNCO/CNP (600€ HT).

Pour Maître Musset, vu donc ce jour, il faut réagir dès à présent, mais le cadre législatif ne permet pas actuellement ce type de financement ; par contre, le pouvoir législatif a récemment prévu des dérogations au cadre réglementaire actuel… et donc le danger d’expérimentation existe.
En cours de réunion, nous avons appris que 3 centres au moins avaient déjà été ciblés (R. Nizard, J. Villeminot, P. Anract) comme centres expérimentateurs dès début 2018.

Actions prévues :

- réunion DGOS rapide (octobre) avec questions type cas cliniques

- réunion des différents CNP, dès à présent contactés ;

- et UCDF dans la boucle, interlocuteur « conventionnel (la forfaitisation des actes tue la Convention !)

Le CNP a réagi rapidement ; et à l’unanimité !... à suivre +++

**3/ Contrats d’Exercice Libéral : PD**

Les grands groupes « REC » (Ramsay ; Elsan ; Capio) commencent à augmenter les redevances sous prétexte de mise à disposition d’aides opératoires. Mais bien sur aussi par moindre rentabilité des cliniques (T2A baisse : ex : GHS Hallux : de 2012 à 2017 : -355€ (1409€ => 1054€) = -25% ... (DMI inclus!)

Par ailleurs, les contrats pour les jeunes Chirurgiens sont choquants. Le problème est National (StOmer, région sud, …). Elsan semble en tête.

Le SNCO va adresser un courrier au CNOM pour avis sur ce type de contrat qui met à mal l’indépendance des Chirurgiens (PD et BL)

**4/ Point séance professionnelle : mardi 6 Nov 17, 14h -17h30 :** PD

Pierre Devallet propose le sujet :

**« Indépendance professionnelle dans les établissements de Santé »**

Il prendra en charge la partie « Clinique » ; P. Papin, contacté en séance, fera le versant « hôpital public ».

P. Devallet réunira les Chirurgiens ayant des problèmes avec leur contrat en fin de réunion, et leur en fera information la veille lors de la journée Orthorisq.

**5/ Bilan Orthorisq et ODPC-COT :**

Retour sur les mails de cet été, dont certains ont été excessifs car offensants. Mais ils succédaient à la réunion de Juin où la clarté n’était pas extrême, sur les finances et le contrat Travers.

Le point est vu en présence d’H. Coudane, invité,

Pour le DPC-COT, P.Devallet a rencontré G.Bollini puisque nouveau membre au titre du SNCO.

La CJE rencontrera V.Travers, afin de donner un avis au CNP.

**6/ Questions diverses :**

**- Bulletin du SNCO :**

Seul JM. Leleu propose un article sur le décret IBODE et sa mise en œuvre

D’autres articles : bienvenus ! Que tous s’expriment !

**- Cotisation SNCO :**

JM. Leleu n’arrive pas à payer sa cotisation 2017 en ligne, sous prétexte que le logiciel bloque, car il n’a pas enregistré sa cotisation 2016 pourtant payée. Le logiciel permet au SNCO d’avoir plus de cotisants (à vérifier par notre Trésorier !) ; mais il est « bloquant », et impose de payer ses arriérés pour pouvoir payer l’année en cours (par construction volontaire de la SOFCOT)

Proposition de non cotisation pour les membres du bureau, ce qui règlerait le problème: vote contre de tous.

Nous continuerons donc à payer nos cotisations.

**- Plainte canal carpien sous échographie Dr Petrover :**

Rappel : P. Devallet et C. DELAUNAY , se sont rendus le mercredi 7 juin au **CDOM de Paris**, pour la  réunion de conciliation ( obligatoire) qui suivait la plainte que le CNP-COT et la SFCM ont déposée contre le Dr PETROVER, radiologue, pour ses articles dans la grande presse de janvier 2017 et mars 2017 sur « le canal carpien sous échographie », articles qui sont   de la publicité mensongère, mais aussi des atteintes à la confraternité et à la confiance des patients  envers les chirurgiens pratiquant cette intervention sans échographie.

Le Dr PETROVER ne s’est pas présenté. Le CA du CNP du 9 juin a voté la poursuite de la plainte qui va aller devant le Conseil régional de l’Ordre (avec probablement l’appui du conseil de l’Ordre de Paris).

La SIMS (Société d’Imagerie Musculo-Squelettique) a fait pression sur le CNP SOFCOT pour retirer sa plainte, expliquant que les ateliers radiologues/chirurgiens pour l’apprentissage de l’échographie seraient fortement remis en question…

La CJE a rendu son avis : maintien de la plainte.

Le CNP maintien son action au CROM, à l’unanimité (moins 1 abstention).

***Prochaine réunion présentielle :***

***Lundi 5/11/17, à 12h30, lors du congrès, salle 136***